

## **Philippines : avortement = excommunication**

**Author** : Riposte Catholique

**Categories** : [Non classé](#)

**Date** : 18 septembre 2010

L'archevêque de Manille, le cardinal Gaudencio Rosales, a [publié](#) une lettre pastorale que les prêtres de l'archidiocèse sont tous invités à lire en chaire ce dimanche pour rappeler que l'avortement est un « crime contre la vie ». Le prélat réagit ainsi contre une vague d'abandons de bébés avortés (et d'un bébé retrouvé vivant dans une poubelle) auprès de diverses églises dans cette région des Philippines.

Plusieurs fœtus avortés emballés dans des sacs en plastique ont été retrouvés ces derniers temps soit sur la voie publique ou encore dans la cathédrale de Manille ou sur le parvis d'une autre église.

Voici la traduction de cette lettre qui rappelle le caractère automatique de l'excommunication en cas de coopération avec l'avortement volontaire :

**Avec, peut-être, une intention malveillante, le côté le plus laid de la vie revient sur le devant de la scène dans notre pays alors que la fréquence des fœtus avortés est publiquement exposés. Le fait de placer et exhiber des fœtus humains avortés dans des lieux publics n'est pas bien vu dans d'autres cultures, et les personnes décentes refusent d'en faire autant.**

**Tu ne tueras pas ! L'avortement délibérément procuré est un mal moral et l'Eglise catholique attache la peine canonique de l'Excommunication à ceux qui le procurent et à ceux qui aident à l'obtenir (canon 1398).**

**Si l'exposition de fœtus humains rejetés n'est pas faite avec une intention malveillante, alors la simple pratique de l'avortement qui se développe est le symptôme d'une grave décadence morale et de la conduite irresponsable qui désormais menacent gravement le pays.**

[Lire la suite !](#)